

SÉNAT

1^{re} SESSION ORDINAIRE DE 1960-1961

Annexe au procès-verbal de la 1^{re} séance du 15 novembre 1960.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1961, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

Par M. Marcel PELLENC

Sénateur,

Rapporteur général.

TOME III

**EXAMEN DES CREDITS
ET DES DISPOSITIONS SPECIALES**

ANNEXE N° 3

AGRICULTURE

Rapporteur spécial : M. Paul DRIANT

(1) *Cette commission est composée de : MM. Alex Roubert, président ; Jacques Masteau, Gustave Alric, Jean-Eric Bousch, vice-présidents ; Yvon Coudé du Foresto, Hector Peschaud, Julien Brunhes, secrétaires ; Marcel Pellenc, rapporteur général ; André Armengaud, Fernand Auberge, Edouard Bonnefous, Paul Chevallier, Bernard Chochoy, André Colin, Antoine Courrière, Marc Desaché, Jacques Descours Desacres, Paul Driant, Jacques Duclos, Pierre Garet, Roger Houdet, Michel Kistler, Roger Lachèvre, Jean-Marie Louvel, André Maroselli, Georges Marrane, Max Monichon, René Montaldo, Geoffroy de Montalembert, Eugène Motte, Georges Portmann, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Jacques Soufflet, Ludovic Tron.*

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (1^{re} législ.) : 866, 886 (annexe 6), 892 (tome I et tome II, annexe 1) et in-8° 194.

Sénat : 38 (1960-1961).

SOMMAIRE

	Pages.
Introduction	5
PREMIÈRE PARTIE. — Les dotations budgétaires pour 1961	7
Chapitre I^{er}. — Les dépenses ordinaires	8
I. — La dette et les dépenses en atténuation de recettes. (Titre I ^{er} .)	8
II. — Les moyens des services. (Titre III.)	9
III. — Les interventions publiques. (Titre IV.)	14
Chapitre II. — Les dépenses en capital	16
I. — Les investissements exécutés par l'Etat. (Titre V.)	17
II. — Les subventions, prêts et avances. (Titres VI et VIII.)	18
Chapitre III. — Les comptes spéciaux du Trésor	20
I. — Le Fonds national pour le développement des adductions d'eau	20
II. — Le Fonds forestier national	21
III. — Le Fonds national de la vulgarisation du progrès agricole	22
Chapitre IV. — La récapitulation des dépenses d'équipement de l'agri- culture	23
DEUXIÈME PARTIE. — Les observations de la Commission des Finances	25
Conclusions	30

Mesdames, Messieurs,

La précédente session parlementaire a été consacrée essentiellement à la discussion de projets de loi concernant l'agriculture.

Les principaux textes votés avaient trait à l'orientation agricole, à l'enseignement, aux investissements et aux réformes foncières.

Au début de l'actuelle session, le Sénat a eu à se prononcer sur le texte de l'assurance-maladie des exploitants agricoles.

D'autres projets, législatifs ou réglementaires, déposés ou à l'étude permettront de traiter du régime des successions, de l'évolution de la coopération, du crédit agricole, etc.

Toutes ces mesures prouvent que le Gouvernement, conscient de l'importance du problème agricole et des difficultés rencontrées par les agriculteurs, veut aboutir non seulement à une transformation des conditions de production, mais encore à une évolution des conditions de vie de ceux qui restent fidèles au travail de la terre.

Cette évolution doit permettre de définir et de réaliser des unités de production viables recevant un concours financier en fonction de leurs possibilités économiques, ainsi que de donner aux jeunes, par une formation professionnelle plus poussée, les moyens d'entreprendre un métier difficile avec le maximum de chances de réussite.

*

* *

Il restera cependant de nombreux exploitants qui devront être aidés sur le plan social, des hommes pour lesquels une reconversion est impossible, notamment en raison de leur âge.

Tout cela est évidemment œuvre de longue haleine. En effet, l'évolution en ce domaine est forcément lente, car l'agriculture reste soumise aux aléas de la nature et au rythme des saisons.

L'année 1960 a été favorable en ce qui concerne le volume de la production, mais elle a été mauvaise sur le plan de la qualité.

Les conditions atmosphériques très défavorables ont gêné, voire empêché, de faire certaines récoltes. La qualité s'en est ressentie et l'écoulement de certaines productions connaît des difficultés.

*

* *

Il reste aussi à résoudre le problème de la rentabilité. La loi d'orientation, traduite dans les faits, n'a donné que de légères satisfactions dans ce domaine et la rentabilité en agriculture reste très précaire. Il nous plaît, à ce sujet, de rappeler la position de notre Commission des Finances au moment de la discussion de la loi d'orientation agricole. Notre collègue M. Armengaud, Rapporteur pour avis de la Commission, définissait ainsi les deux conditions qui devraient permettre d'améliorer les prix au stade de la production :

1° Obtenir, dans le cadre d'une politique agricole, une préférence communautaire à l'intérieur des six pays du Marché Commun ;

2° Aménager les circuits de distribution.

Ces deux conditions restent à satisfaire si l'on veut améliorer le revenu à la production sans compromettre le redressement financier du pays.

*

* *

Le projet de budget qui nous est soumis traduit-il, dans les chiffres, l'application des textes récemment votés ?

Nous reconnaissons volontiers qu'il y a une nette amélioration de crédits dans les différents secteurs et que les moyens mis à la disposition du Gouvernement par le présent texte doivent permettre d'entreprendre utilement les réformes profondes qui ont été décidées.

*

* *

Ce sont ces crédits que nous examinerons dans une première partie avant de vous présenter, dans une seconde partie, les observations de la Commission des Finances.

PREMIERE PARTIE

LES DOTATIONS BUDGETAIRES POUR 1961

Dans cette première partie, nous analyserons tout d'abord les dépenses ordinaires et les dépenses en capital ; puis, nous rappellerons certains comptes spéciaux du Trésor qui intéressent l'activité agricole ; enfin nous établirons, selon la nomenclature retenue par le Fonds de développement économique et social, une récapitulation générale des crédits budgétaires consacrés à l'agriculture.

CHAPITRE PREMIER

LES DEPENSES ORDINAIRES

Les dépenses ordinaires pour 1961 s'élèvent à 1.037.977.209 NF et sont en augmentation de 281.673.000 NF par rapport aux dotations budgétaires qui figuraient dans la loi de finances pour 1960, ainsi qu'il ressort du tableau ci-après :

Dépenses ordinaires.

NATURE des dépenses.	1960	1961			DIFFERENCE
		Services votés.	Mesures nouvelles.	Total.	
		(En nouveaux francs.)			
Titre I ^{er}	580.000	600.000	»	600.000	+ 20.000
Titre III.....	253.600.681	265.281.078	15.624.432	280.905.510	+ 27.304.829
Titre IV.....	502.123.528	561.892.278	194.579.421	756.471.699	+ 254.348.171
Total	756.304.209	827.773.356	210.203.853	1.037.977.209	+ 281.673.000

*

* *

I. — La Dette publique et les dépenses en atténuation de recettes. (Titre 1^{er}.)

Ce titre, qui retrace les remboursements sur produits divers des forêts, n'appelle aucune observation, car la légère majoration qui y figure constitue seulement un ajustement de crédits évaluatifs.

II. — Les moyens des services. (Titre III.)

La répartition, selon la classification administrative, des crédits affectés aux moyens des services ainsi que leur comparaison avec ceux de 1960 sont données par le tableau ci-après :

Moyens des services.

NATURE DES DEPENSES	1960	1961	DIFFERENCE
	(En nouveaux francs.)		
Personnel. — Rémunérations d'activité..	157.468.504	172.492.363	+ 15.023.859
Personnel. — Pensions et allocations...	18.340	18.340	»
Personnel en activité et en retraite. — Charges sociales.....	25.128.428	29.269.402	+ 4.140.974
Matériel et fonctionnement des services.	28.806.707	31.270.759	+ 2.464.052
Travaux d'entretien.....	8.560.985	8.756.695	+ 195.710
Subventions de fonctionnement.....	24.932.717	29.712.951	+ 4.780.234
Dépenses diverses.....	8.685.000	9.385.000	+ 700.000
Totaux	253.600.681	280.905.510	+ 27.304.829

D'une année sur l'autre, ces crédits sont ainsi en augmentation de quelque 27,3 millions de nouveaux francs.

*
* *

A. — LES CAUSES DE CETTE AUGMENTATION

Cette augmentation correspond :

- pour 11.680.397 NF — soit 43 % — aux services votés, c'est-à-dire à la reconduction du budget de l'an dernier ;
- pour 15.624.432 NF — soit 57 % — à des mesures nouvelles.

1° Les services votés.

L'augmentation, au titre des services votés, n'appelle pas de commentaires particuliers, car elle est due, en quasi-totalité, à

l'extension, en année pleine, des revalorisations de traitements et de salaires qui sont intervenues en 1960 dans le secteur de la fonction publique.

2° Les mesures nouvelles.

Quant à la majoration des crédits, au titre des mesures nouvelles, elle se répartit de la manière suivante :

— 10.495.783 NF — soit les deux tiers — pour les dépenses de personnel, y compris les charges sociales et les subventions versées à certains établissements ;

— 5.128.649 NF — soit le tiers — pour les dépenses de matériel, d'entretien et de fonctionnement.

a) Les dépenses de personnel.

Les dépenses de personnel sont en nette progression parce que le projet de budget de 1961 prévoit la création de 961 emplois nouveaux dont la répartition, par chapitre, figure dans le tableau ci-après :

Tableau des créations et suppressions d'emplois prévues pour 1961.

(Mesures nouvelles.)

NUMEROS des chapitres.	SERVICES	CREA- TIONS	SUPPRES- SIONS	NET
31-01	Administration centrale.....	85	12	+ 73
31-23	Services et laboratoires vétérinaires.....	20	»	+ 20
31-31	Services agricoles.....	111	20	+ 91
31-37	Enseignement agricole et vétérinaire.....	164	»	+ 164
31-41	Institut national de la recherche agronomique.	155	7	+ 148
31-51	Inspection des lois sociales en agriculture....	360	»	+ 360
31-71	Génie rural et hydraulique agricole.....	43	»	+ 43
31-81	Eaux et forêts.....	62	»	+ 62
	Totaux	1.000	39	+ 961

Pour plus de 60 % — 612 sur 961 — ces créations d'emplois concernent trois secteurs : l'inspection des lois sociales, l'enseignement ainsi que la recherche et la vulgarisation.

— l'inspection des lois sociales.

Les 360 emplois, dont la création est demandée au titre de l'Inspection des lois sociales en agriculture, se répartissent ainsi qu'il suit :

- 60 inspecteurs ;
- 30 contrôleurs ;
- 135 rédacteurs ;
- 135 sténodactylographes.

En outre, la création de 59 emplois d'inspecteur est d'ores et déjà envisagée par le Gouvernement pour les années 1962 et 1963.

Les dépenses afférentes à ces emplois doivent, en fait, être supportées par le budget annexe des prestations sociales agricoles.

Le Gouvernement, à l'appui de sa demande, fait état des tâches nouvelles auxquelles doit faire face le Service de l'Inspection : tâches déjà réelles (mise en place des conventions collectives, assurance vieillesse des non-salariés, services médicaux du travail, législation relative aux cumuls et réunions d'exploitations agricoles, renforcement de la tutelle de l'Administration sur les caisses de mutualité sociale agricole en application du décret du 12 mai 1960) ou tâches futures (assurance maladie et médecine du travail qui font l'objet de textes en discussion ou en instance de discussion devant le Parlement).

— l'enseignement.

Les créations d'emplois intéressant l'enseignement s'élèveront, au total, à 172, se décomposant ainsi qu'il suit :

- enseignement supérieur 38 emplois.
- enseignement secondaire 134 emplois.

Ces créations d'emplois s'inscrivent dans le cadre de la loi du 2 août 1960 relative à l'enseignement et à la formation professionnelle agricoles.

Rappelons, en effet, que ce texte avait notamment pour objet :

— dans l'enseignement supérieur, de réorganiser l'enseignement agronomique et de créer une nouvelle catégorie d'ingénieurs spécialisés dans les activités agricoles ;

— dans l'enseignement secondaire, de prévoir la création de lycées agricoles destinés à former des techniciens et de collègues agricoles, à côté de cours professionnels, dans lesquels les jeunes gens et les jeunes filles ayant terminé leur scolarité obligatoire pourront acquérir une formation professionnelle qualifiée.

— la recherche et la vulgarisation.

Dans le domaine de la recherche et de la vulgarisation, le Gouvernement demande la création de 180 emplois.

Cet effort s'accompagne d'une majoration importante de la subvention allouée à l'institut national de la recherche agronomique (+ 3,9 millions de nouveaux francs) dont près de la moitié (1,5 million de nouveaux francs) est destinée à couvrir de nouvelles dépenses de personnel.

*
* *

Parmi les 249 autres emplois dont la création est également demandée, il faut également citer 50 emplois d'ingénieur des travaux agricoles correspondant à la création de 50 foyers de progrès agricole.

*
* *

b) *Les dépenses de matériel, d'entretien et de fonctionnement.*

Ainsi que nous l'avons vu précédemment, les dépenses de matériel, d'entretien et de fonctionnement sont en augmentation d'une année sur l'autre, de quelque 5,1 millions de nouveaux francs au titre des mesures nouvelles.

Sur cette somme, près de la moitié — 2,4 millions de nouveaux francs — est destinée à majorer la subvention allouée à l'institut national de la recherche agronomique pour couvrir ses dépenses supplémentaires de fonctionnement, notamment la mise en place de la section d'application de la recherche à la vulgarisation.

*
* *

B. — LA RÉPARTITION DES CRÉDITS
ENTRE LES DIVERS SERVICES GESTIONNAIRES

La répartition des crédits du titre III entre les divers services gestionnaires est récapitulée dans le tableau ci-après qui donne également la comparaison avec les dotations correspondantes de 1960 :

Répartition des crédits entre les divers services gestionnaires.

SERVICES	1960	1961	DIFFERENCES en valeur absolue.	DIFFERENCES en pourcentage.
(En nouveaux francs.)				
Administration Centrale.....	15.620.364	17.933.248	+ 2.312.884	+ 14,8 %
Direction des Affaires Economiques....	2.418.185	2.418.185	»	»
Direction des actions techniques (y compris les haras).....	8.877.985	9.260.000	+ 382.015	+ 4,3 %
Services vétérinaires.....	5.774.243	6.417.898	+ 643.655	+ 11,1 %
Service de la protection des végétaux..	2.140.724	2.066.934	— 73.790	— 3,4 %
Service de la répression des fraudes...	7.111.344	7.358.079	+ 246.735	+ 3,5 %
Direction générale de l'enseignement et de la vulgarisation.....	58.699.660	65.172.984	+ 6.473.324	+ 11 » %
Institut national de la recherche agronomique	32.254.026	39.372.028	+ 7.118.002	+ 22,1 %
Direction des affaires professionnelles et sociales.....	105.290	120.290	+ 15.000	+ 14,2 %
Direction générale du Génie Rural et de l'hydraulique agricole.....	27.148.238	30.429.955	+ 3.281.717	+ 12,1 %
Direction générale des eaux et forêts..	93.450.622	100.355.909	+ 6.905.287	+ 7,4 %
Totaux	253.600.681	280.905.510	+ 27.304.829	+ 10,8 %

Ce tableau souligne l'effort considérable qui est fait, dans le budget de 1961, en faveur de la recherche agronomique puisque les crédits de l'Institut national sont en progression de 22,1 % d'une année sur l'autre, alors que la moyenne d'augmentation s'établit à 10,8 % pour l'ensemble des services du Ministère de l'Agriculture.

III. — Les interventions publiques. (Titre IV.)

Les crédits affectés aux interventions publiques sont en augmentation de 50 % par rapport à la loi de finances de 1960 puisqu'elles passent de 502 millions de nouveaux francs à 756,5 millions de nouveaux francs ainsi qu'il ressort du tableau ci-après :

NATURE DES DEPENSES	1960	1961	DIFFERENCE
	(En nouveaux francs.)		
Action internationale.....	254.413	270.703	+ 16.290
Action éducative et culturelle	9.668.230	12.016.790	+ 2.348.560
Action économique. — Encouragements et interventions	267.860.385	382.613.706	+ 114.753.321
Action sociale. — Assistance et solidarité..	224.340.500	361.570.500	+ 137.230.000
Totaux pour le titre IV.....	502.123.528	756.471.699	+ 254.348.171

Cette augmentation très importante résulte essentiellement, et pour des montants sensiblement égaux, de l'action économique et de l'action sociale.

Les dotations consacrées à l'action internationale, en effet, ne subissent qu'une faible majoration due à l'ajustement des participations de la France aux dépenses de certains organismes internationaux.

Quant à l'action éducative et culturelle, l'accroissement de crédits qui la concerne — 2.348.560 NF — correspond pour 298.660 NF à l'aménagement du régime des bourses et pour 2.049.900 NF à un accroissement de la subvention versée par l'Etat à certains établissements d'apprentissage agricole et horticole.

A. — L'action économique.

D'une année sur l'autre, les crédits affectés à l'action économique passent de 267.860.385 NF à 382.613.706 NF, enregistrant ainsi une majoration de 114.753.321 NF.

A concurrence de 90 % de son montant, celle-ci intéresse deux postes : la ristourne sur le matériel agricole et la prophylaxie des animaux.

Les dotations destinées à couvrir la ristourne de 10 % sont, en effet, en accroissement de 50 millions de nouveaux francs afin de faire face aux besoins. Quant à celles demandées pour assurer la prophylaxie des animaux, elles sont en augmentation de 53,6 millions de nouveaux francs, conformément à ce que le Gouvernement avait indiqué, au cours de la précédente saison, lors de la discussion de la loi de programme agricole et de la loi de finances rectificative agricole.

Parmi les autres mesures d'ordre économique, on peut également citer :

— l'augmentation de 9.750.000 NF des crédits correspondant aux primes à la reconstitution des olivaires ;

— l'inscription, à la suite de la suppression du fonds d'encouragement à la production textile, d'un crédit de 2 millions de nouveaux francs destiné à encourager les actions techniques en faveur du lapin angora et du mouton.

Indiquons enfin la création d'un nouveau chapitre 44-27 « Subventions pour l'encouragement à la sélection animale » ouvert « pour mémoire », mais qui doit être doté, en cours d'année, de 4.160.000 NF selon un mécanisme qui n'est pas encore défini.

B. — *L'action sociale.*

Les crédits d'action sociale sont en augmentation de 137 millions 230.000 NF, passant de 224.340.500 NF en 1960 à 361.570.500 NF en 1961.

Cet accroissement correspond essentiellement :

— pour 115 millions de nouveaux francs à la subvention que l'Etat doit verser au régime d'assurance-maladie des exploitants agricoles, actuellement en cours de discussion ;

— pour 21 millions de nouveaux francs à un relèvement de la subvention versée par le budget général au budget annexe des prestations sociales agricoles.

CHAPITRE II

LES DEPENSES EN CAPITAL

Les dépenses en capital du Ministère de l'Agriculture — dans lesquelles il faut également englober les prêts du Titre VIII qui figurent dans les comptes spéciaux du Trésor — s'élèvent, pour 1961,

— à 986,1 millions de nouveaux francs en autorisations de programme ;

— à 609,8 millions de nouveaux francs en crédits de paiement.

Le tableau ci-après donne le détail de ces dotations en les comparant à celles de 1960.

Dépenses en capital.

	AUTORISATIONS de programme.			CREDITS de paiement.		
	1960	1961	Diffé- rence.	1960	1961	Diffé- rence.
	(En millions de nouveaux francs.)					
Titre V. — Investissements exécutés par l'Etat.....	44,3	77,3	+ 33	41,6	46,9	+ 5,3
Titre VI. — Subventions d'investissement accordées par l'Etat.	495,9	730,6	+ 234,7	336,3	540,9	+ 204,6
Titre VIII. — Prêts et avances...	164,8	178,2	+ 13,4	262	222	— 40
Totaux	705	986,1	+ 281,1	639,9	809,8	+ 169,9

Il ressort de ce tableau que les dépenses en capital de l'Agriculture en 1961 seront, par rapport aux évaluations qui figuraient dans la loi de finances de 1960 (compte non tenu des modifications apportées par la loi de finances rectificative), en augmentation de :

— 281,1 millions de nouveaux francs en ce qui concerne les autorisations de programme ;

— 169,9 millions de nouveaux francs en ce qui concerne les crédits de paiement.

Pour mieux apprécier l'importance de ces relèvements, nous examinerons, d'une part, le Titre V et, d'autre part, les Titres VI et VIII, qui constituent des financements complémentaires.

*
* *

I. — Les investissements exécutés par l'Etat. (Titre V.)

Les autorisations de programme se sont accrues de 33 millions de nouveaux francs se répartissant ainsi qu'il suit :

— 2 millions de nouveaux francs pour les grands travaux d'hydraulique et d'équipement agricoles (chapitre 51-60) et tout particulièrement pour l'aménagement de la plaine du Haut-Rhin ;

— 1 million de nouveaux francs pour les travaux d'équipement des eaux et forêts (chapitre 51-80) ;

— 30 millions de nouveaux francs pour l'équipement des établissements d'enseignement agricole et vétérinaire (chapitre 56-30). Cette progression traduit, comme en matière de dépenses ordinaires, l'effort que le Gouvernement a fait cette année en faveur de l'enseignement.

La comparaison, par branches d'enseignement, entre les crédits de 1960 et ceux de 1961 est la suivante :

Dépenses d'Enseignement.

NATURE DES DEPENSES	1960	1961	DIFFÉ- RENCE
	(En millions de nouveaux francs.)		
Enseignement supérieur.....	1,6	5,5	+ 3,9
Enseignement du 2 ^e degré.....	12,1	32,5	+ 20,4
Enseignement ménager agricole.....	6,5	7	+ 0,5
Centres d'enseignement annexés aux foyers de progrès agricoles	5	9	+ 4
Achat de matériel.....	4,3	5,5	+ 1,2
Total	29,5	59,5	+ 30

II. — Les subventions, prêts et avances. (Titres VI et VIII.)

Pour les secteurs visés par la loi de programme, les dotations inscrites au budget sont conformes aux prévisions de cette loi.

Pour les autres secteurs, on note également une nette amélioration par rapport à 1960.

En ce qui concerne les autorisations de programme — qui sont en augmentation de 248,1 millions de nouveaux francs — la comparaison avec 1960 s'établit ainsi qu'il suit :

Autorisations de programme.

	1960	1961	DIFFÉRENCE
	(En millions de nouveaux francs.)		
A. — Loi de programme :			
Remembrement	80	140	+ 60
Regroupements fonciers.....	»	5	+ 5
Aménagements des grandes régions (a).....	90	124	+ 34
Adductions d'eau.....	155	200	+ 45
Electrification rurale.....	75	89,1	+ 14,1
Abattoirs	25	35	+ 10
Réseaux des marchés d'intérêt national.....	21,5	21,5	»
La Villette. — Halles centrales.....	23,5	34,5	+ 11
Industries agricoles et alimentaires.....	55	60	+ 5
Total	525	709,1	+ 184,1
B. — Hors programme :			
Hydraulique agricole.....	25,5	50	+ 24,5
Voirie	20	30	+ 10
Habitat rural.....	50	70	+ 20
Aménagement des villages.....	5	10	+ 5
Etablissements d'apprentissage.....	1	3	+ 2
Institut national de la recherche agronomique.....	15	17	+ 2
Migrations	5,5	6,2	+ 0,7
Divers (b).....	13,7	13,5	— 0,2
Total	135,7	199,7	+ 64

(a) Y compris les prêts pour études et travaux (10 millions de nouveaux francs en 1960 et 4 millions de nouveaux francs en 1961).

(b) Villages-témoins, eaux et forêts, amélioration de la production agricole, centre national d'études et d'expérimentation de machinisme agricole.

Après les longs débats qui se sont déroulés lors de l'examen de la loi de programme, il ne semble pas nécessaire de revenir longuement sur les divers points qui y figuraient. Rappelons simplement que dans certains secteurs — comme les adductions d'eau ou l'électrification — l'effort accompli, pour important qu'il soit, est encore loin de correspondre aux besoins.

En ce qui concerne les secteurs « hors programme » soulignons tout particulièrement l'augmentation des crédits affectés à l'hydraulique agricole, à l'habitat rural et la voirie agricole.

CHAPITRE III

LES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR

Depuis l'institution en juillet dernier, sous forme de budget annexe, du « Fonds de régularisation et d'orientation des marchés agricoles », les comptes spéciaux du Trésor intéressant directement l'agriculture ne sont plus qu'au nombre de trois :

- le Fonds national pour le développement des adductions d'eau ;
- le Fonds forestier national ;
- le Fonds national de la vulgarisation du progrès agricole.

Ces différents comptes seront rapportés par M. Descours Desacres. Il convient toutefois, dans le cadre de l'examen des dotations consacrées à l'agriculture, d'en rappeler l'importance.

*
* *

I. — Le Fonds national pour le développement des adductions d'eau.

Vous vous rappelez que les ressources et les possibilités d'action de ce Fonds ont été modifiées par la loi de finances pour 1960.

D'une part, l'article 73 avait majoré de 50 % le taux de base de la redevance par mètre cube d'eau (3 anciens francs au lieu de 2).

D'autre part, l'article 75 avait autorisé le Fonds à consentir des subventions en capital et une autorisation de programme de 50 millions de nouveaux francs avait été prévue à ce titre.

Pour 1961, les *ressources du Fonds* sont en augmentation de 5.708.000 NF dont 4 millions de nouveaux francs au titre du prélèvement sur le produit du pari mutuel. La majoration du taux

de la redevance doit, en effet, entraîner une recette supplémentaire de 11 millions de nouveaux francs, mais celle-ci est annulée, à concurrence de 10 millions de nouveaux francs, par un ajustement comptable au montant des réalisations.

En dépenses, il est prévu une autorisation de programme de 20 millions de nouveaux francs pour les subventions en capital. Celle-ci est conforme aux indications qu'avait données le Gouvernement lors de la discussion de la loi de programme. (50 millions de nouveaux francs de travaux subventionnés au taux moyen de 40 % par une autorisation de programme de 20 millions de nouveaux francs.)

Mais le projet de budget ne reconduit pas, pour 1961, la procédure exceptionnelle d'octroi de prêts au titre de laquelle un crédit de 30 millions de nouveaux francs avait été ouvert l'an dernier.

*
* *

II. — Le Fonds forestier national.

Les *recettes* de ce Fonds sont en augmentation de 9,9 millions de nouveaux francs dont :

— 1 million de nouveaux francs au titre des ressources normales ;

— 8,9 millions de nouveaux francs correspondant à un prélèvement sur les excédents des années antérieures.

En matière de *dépenses*, les autorisations de programme sont, au total, au même niveau que l'an dernier. Quant aux crédits de paiement, ils marquent une progression pour le reboisement (+ 9,5 millions de nouveaux francs).

*
* *

III. — Le Fonds national de la vulgarisation du progrès agricole.

Malgré une augmentation du produit de la taxe de circulation sur les viandes (+ 9,5 millions de nouveaux francs), les recettes de ce Fonds sont en diminution de 1,5 million de nouveaux francs en raison de la non-reconduction des versements qu'auraient dû faire les Fonds du lait et de la viande, aujourd'hui supprimés.

Dans le texte initial du Gouvernement, figurait parmi les recettes — pour 9,5 millions de nouveaux francs — le produit d'une majoration de 0,005 NF du taux de la taxe de circulation sur les viandes ; mais l'Assemblée Nationale, sur la proposition de sa Commission de la Production et des Echanges, a remplacé cette majoration par une taxe nouvelle sur les corps gras d'origine végétale.

En dépenses, on constate un allègement des charges que supportait ce compte, puisque le budget général a pris à sa charge certaines dépenses (4 millions de nouveaux francs). Aussi, malgré des ressources diminuées, le Fonds pourra augmenter, en 1961, le montant des subventions qu'il verse aux organisations professionnelles participant à la vulgarisation (21,6 millions de nouveaux francs en 1961, contre 19 millions de nouveaux francs en 1960).

CHAPITRE IV

**LA RECAPITULATION DES DEPENSES D'EQUIPEMENT
DE L'AGRICULTURE**

Le sixième rapport du Conseil de direction du Fonds de développement économique et social récapitule, ainsi qu'il suit, les dépenses d'équipement de l'agriculture, en les comparant à celles de 1960 :

Dépenses d'équipement de l'agriculture.

NATURE DES DEPENSES	AUTORISATIONS de programme.		CREDITS de paiement.	
	1960	1961	1960	1961
(En millions de nouveaux francs.)				
<i>I. — Charges définitives.</i>				
Dépenses d'équipement des titres V et VI (a).	489	728	349	543
Domages de guerre :				
— règlements en espèces.....	37	40	64	78
— émissions de titres.....	75	83	75	83
Ristourne sur le matériel agricole (titre IV).	195	245	195	245
Comptes spéciaux (dépenses définitives) (b).	100	91	69	94
Total I.....	896	1.187	752	1.043
<i>II. — Dépenses temporaires.</i>				
Prêts du titre VIII.....	165	178	262	222
Prêts du F. D. E. S.	220	250	220	250
Comptes spéciaux (dépenses temporaires) (c)	65	31	64	35
Total II.....	450	459	546	507
III. — Récapitulation générale.....	1.346	1.646	1.298	1.550

(a) A l'exception des dépenses d'enseignement agricole et de recherche agronomique que le F. D. E. S. récapitule sous la rubrique « Equipement culturel et social ».

(b) Fonds des adductions d'eau, fonds forestier et tranche communale du fonds roulier.

(c) Fonds forestier national et, pour 1960, prêts imputés sur le fonds des adductions d'eau.

Il ressort de ce tableau que les crédits d'équipement destinés à l'agriculture — selon la nomenclature adoptée par le Fonds de développement économique et social — sont, au total, en augmentation de 22 % pour les autorisations de programme et 20 % pour les crédits de paiement.

Ces pourcentages, ainsi que l'a signalé le Rapporteur Général dans sa note d'information (1) sur le budget, sont nettement plus élevés que les coefficients moyens d'augmentation pour l'ensemble des dépenses d'investissement : 12 % pour les autorisations de programme et 6,5 % pour les crédits de paiement.

(1) N° 11 du 19 octobre 1960.

DEUXIEME PARTIE

LES OBSERVATIONS DE LA COMMISSION DES FINANCES

L'Assemblée Nationale n'a apporté qu'une seule modification aux propositions gouvernementales. Il s'agit d'un abattement, sur les crédits du Titre III, de 24.480 NF opéré en application d'une décision de caractère général et correspondant à la suppression des dotations afférentes à l'augmentation de la rémunération du Ministre.

*
* *

Votre Commission des Finances, tout en prenant acte des augmentations substantielles des crédits qui lui étaient soumis, m'a chargé de vous présenter un certain nombre d'observations.

I. — Dépenses ordinaires.

Sur les créations d'emplois (961 prévues pour l'année 1961), la Commission s'est inquiétée de savoir s'il n'y avait pas trop de créations prévues à l'échelon central au détriment des effectifs départementaux.

Pour répondre à cette préoccupation bien légitime, des informations complémentaires ont pu être obtenues desquelles il résulte :

1° Que pour l'Administration centrale, l'augmentation des effectifs n'est que la conséquence :

a) De l'application des textes concernant l'orientation agricole, les investissements, l'enseignement, le remembrement ;

b) De l'application de la réforme de la Sécurité sociale agricole et du projet de loi relatif à l'assurance maladie des exploitants agricoles ;

c) De la création de postes destinés aux Centres d'études d'économie rurale en montagne. Ces agents seront d'ailleurs affectés en province, mais ont été inclus dans le chapitre de l'Administration centrale parce que les Centres, ne relevant d'aucune direction technique particulière, pourront recevoir des instructions de l'ensemble des directions ;

d) Des créations également prévues pour le Fonds de régularisation et d'orientation des marchés agricoles.

*

* *

2° Pour les services autres que ceux de l'Administration centrale, votre Rapporteur a également obtenu des précisions sur les créations d'emplois envisagées. En voici un bref résumé.

a) Pour les services vétérinaires, les créations s'inscrivent dans la politique mise en œuvre par le Gouvernement pour développer le contrôle de la salubrité des viandes.

M. Paul Chevallier a souligné, à ce propos, que les collectivités locales avaient déjà fait de très gros efforts dans ce domaine et M. Colin a insisté sur l'intérêt que présente le contrôle de la salubrité des viandes en ce qui concerne notre commerce extérieur.

b) Pour les services agricoles, en dehors des postes nécessaires pour assurer le fonctionnement de cinquante nouveaux foyers de progrès agricole, de nouveaux agents sont prévus pour la section d'application de la recherche à la vulgarisation ainsi que pour la protection des végétaux et l'enseignement agricole du deuxième degré.

c) Dans le secteur de l'inspection des lois sociales en agriculture, les créations résultent d'une part, des incidences des lois votées ou en instance d'examen devant le Parlement et, d'autre part, de la constitution d'un cadre administratif dans le corps de l'inspection des lois sociales.

d) Pour le génie rural, les créations s'inscrivent dans un plan général de renforcement des effectifs.

La réalisation des efforts d'investissement prévus par la loi de programme dans des secteurs aussi vastes et aussi complexes que la réorganisation foncière du territoire rural et l'équipement moderne des activités de transformation et de commercialisation des produits agricoles impliquent un investissement intellectuel indispensable.

A cet égard, plusieurs de nos collègues, notamment MM. Colin et Raybaud, ont souligné l'insuffisance actuelle des effectifs dans les services locaux du génie rural.

e) Enfin, pour les eaux et forêts, les créations d'emplois sont la conséquence de l'accroissement des tâches traditionnelles de cette administration et aussi de tâches nouvelles résultant des textes concernant :

- l'inventaire forestier national ;
- le contrôle de la conservation des espaces verts ;
- le contrôle des forêts privées, exemptées des droits de mutation.

*
* *

En ce qui concerne les interventions publiques, plusieurs Commissaires, notamment MM. Monichon et Portmann, ont protesté contre la diminution des crédits consacrés à la propagande en faveur du vin.

*
* *

II. — Dépenses en capital.

En examinant les dépenses en capital, votre Commission des Finances a porté tout spécialement son attention sur le nouveau mode de financement des équipements collectifs.

Elle a constaté :

- d'une part, que le régime des subventions en annuités se traduit généralement, par rapport au régime antérieur, par une réduction du concours financier consenti aux collectivités locales ;
- d'autre part, l'insuffisance des crédits budgétaires destinés aux prêts complémentaires qui sont indispensables pour mener à bien tous les travaux subventionnés.

Après un long débat auquel ont pris part, notamment, MM. Pellenc, Rapporteur général, Chevallier, Colin, Houdet, Kistler, Masteau, de Montalembert, Monichon, Portmann, Raybaud et votre

Rapporteur, votre Commission des Finances a fait de sérieuses réserves sur ces deux points et a formulé les observations suivantes :

a) Elle demande que le taux de certaines subventions (notamment pour les adductions d'eau) soit revu suivant les engagements pris par le Gouvernement au moment de la discussion de la loi de programme agricole ;

b) Elle s'inquiète de savoir si toutes les demandes de prêts qui seront présentées par les collectivités locales intéressées auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pourront être satisfaites ;

c) Elle considère que le taux de ces prêts (5 % ou 5,25 % selon les cas, au lieu de 3 %, taux pratiqué antérieurement par la Caisse nationale de Crédit agricole lorsque celle-ci bénéficiait de crédits budgétaires) entraîne une augmentation de charges trop lourdes pour de nombreuses communes. D'une manière générale, votre Commission pense que ces formules de financement devraient être revues et modifiées dans un sens plus favorable aux collectivités déshéritées.

*
* *

Votre Commission des Finances a également constaté que les volumes de travaux prévus dans la loi de programme ont été respectés, mais elle signale à nouveau, pour les adductions d'eau, la nécessité d'avoir un crédit budgétaire de subventions de 240 millions de nouveaux francs pour pouvoir réaliser 600 millions de nouveaux francs de travaux sans avoir à compter sur les programmes départementaux.

Elle a souligné par ailleurs :

— l'insuffisance des crédits d'électrification rurale ;

— la nécessité de réaliser, en même temps, les adductions d'eau et les assainissements indispensables. A ce sujet, notre collègue M. Raybaud a rappelé la question orale qu'il a posée récemment au Ministre de l'Intérieur et insisté sur le fait que les travaux d'assainissement devraient être subventionnés dans les mêmes conditions que ceux relatifs aux adductions d'eau (1).

*
* *

*
* *

Votre Commission s'est également inquiétée de l'insuffisance des crédits prévus pour le développement des possibilités de stockage des principales productions agricoles.

Les mauvaises conditions atmosphériques, l'emploi toujours plus grand des moissonneuses-batteuses, l'importance des récoltes nécessitent des investissements nouveaux dans ce domaine.

Les coopératives agricoles, en raison des difficultés qu'elles rencontrent pour obtenir une inscription à un programme ainsi qu'un financement rapide, cherchent d'autres solutions qui font perdre au Gouvernement le contrôle des implantations.

*
* *

En ce qui concerne les marchés d'intérêt national et l'amélioration des circuits de distribution, votre Commission des Finances insiste tout spécialement sur la nécessité d'établir une étroite collaboration entre tous les services ministériels compétents pour que les investissements réalisés le soient au mieux des intérêts de toute la nation.

*
* *

Enfin, votre Commission des Finances signale les énormes besoins de la voirie rurale qui n'a pas retrouvé, au sein du Fonds spécial d'investissement routier, les dotations que lui avait attribuées la loi du 3 avril 1955.

CONCLUSIONS

En conclusion, votre Commission des Finances vous propose l'adoption du budget de l'agriculture tel qu'il a été voté par l'Assemblée Nationale.

Tout en reconnaissant que des efforts importants ont été faits par rapport à l'année 1960, elle insiste cependant sur les réserves qu'elle a présentées et demande au Gouvernement qu'il en soit tenu compte.

Elle demande également que l'organisation des marchés agricoles soit rapidement améliorée et que de nouveaux débouchés soient trouvés afin que les prix de campagne puissent être respectés.